

Les Mureaux, le 12 décembre

REF : AC/VA/AssoPrefig-12/10

Objet : Contribution asso préfiguration dans le
cadre du débat sur le RER E

Dossier suivi par : Véronique AMBLARD

Courriel : vamblard@netvaldeseine.org

**Monsieur le Président de la Commission
Particulière du débat public sur le
prolongement du RER E**
Tour Pacific - Bâtiment Est
11 Cours Valmy
92 977 Paris la Défense 7

Monsieur le Président,

L'association de préfiguration en vue de la création de la communauté d'agglomération Vexin-Centre Seine Aval a été créée en avril 2010, avec pour objectif la création de ce futur EPCI au 1^{er} janvier 2013.

Bien que démarrant notre réflexion il nous a paru important de vous adresser une contribution dans le cadre du débat public sur le prolongement du RER E.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le Président,

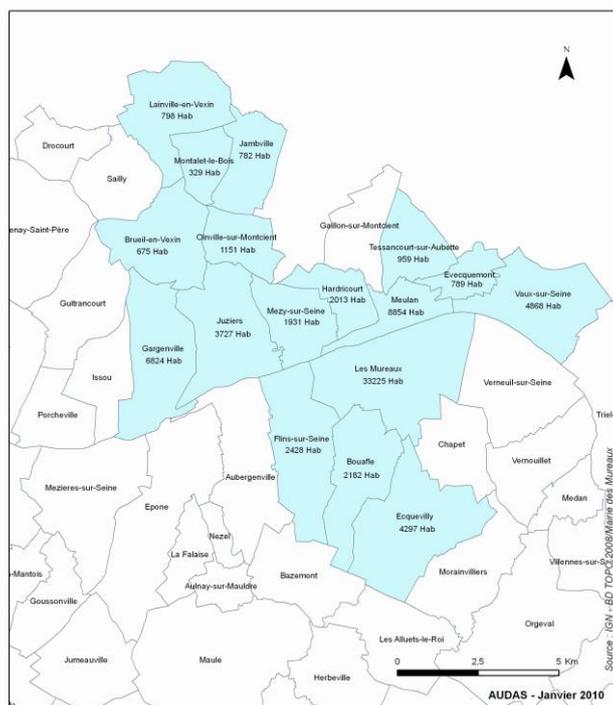


André CASSAGNE

Contribution de l'association de préfiguration Vexin Centre Seine Aval dans le cadre du débat sur le prolongement du RER E

L'Association de préfiguration en vue de la création de la Communauté d'Agglomération Vexin-Centre Seine Aval a été créée le 20 avril 2010, à la suite d'une étude visant à identifier un bassin de vie au centre de la Seine-Aval, mis en évidence par l'Opération d'Intérêt National. La nécessaire organisation de ce territoire central et cohérent a amené les élus à mettre en place cette association avec pour objectif la création d'une Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2013. Elle **regroupe 17 communes pour 75 832 habitants**.

Actuellement en phase de démarrage, l'association de préfiguration souhaite apporter sa contribution au débat, sachant que le prolongement du RER E à l'ouest de l'Ile-de-France, impactera fortement le territoire de l'OIN Seine Aval et ses différentes composantes dans lesquelles nous nous intégrons.



Ainsi nous apportons au débat les points suivants :

Le RER E Ouest est une nouvelle desserte du Secteur Seine Aval ; il doit devenir un élément structurant. Pour cela et afin d'intégrer la gestion des flux liés aux déplacements des populations escomptés par son arrivée, le projet doit **prévoir dès aujourd'hui toutes les actions d'accompagnements** liées à ces déplacements :

- le stationnement et son organisation
- la gestion des flux « passagers » vers les gares
- l'organisation des moyens de déplacements collectifs et individuels
- la structuration de pôles gares, véritables cœur de réseau
- l'organisation de l'intermodalité

Ces actions ne figurent pas dans le dossier proposé par les maîtres d'ouvrage du projet.

Le RER E est actuellement une ligne radiale est/ouest. Le dossier doit intégrer les flux nord/sud. Ces liaisons auront un réel impact sur l'aménagement de notre territoire (accessibilité renforcée vers l'est parisien ou la Normandie, lien vers la Défense, etc.) à la condition d'être complémentaire avec **l'ensemble des autres réseaux** de transports (routiers, fluviaux, etc.).

Nous regrettons ainsi l'approche sectorielle qui ne favorise pas **l'approche multimodale**, seule garante d'un réseau de transport maillé. De plus nous notons l'absence dans le projet des questions liées :

- à l'organisation de la vision stratégique et multimodale des transports en commun : est-elle de la responsabilité du Syndicat des Transports d'Ile-de-France ?
- à la responsabilité et l'engagement des acteurs et des moyens financiers nécessaires à ces projets connexes.
- au rôle majeur des collectivités locales
- à la définition du territoire pertinent pour cette organisation (Seine Aval ?)

Le RER E est une véritable opportunité pour notre future Communauté d'Agglomération de près de 80 000 habitants, **il doit profiter à l'ensemble du territoire sur la Rive Gauche comme sur la Rive Droite.** S'il se développe sur la Rive Gauche, le projet ne doit pas pénaliser la Rive Droite, ainsi nous considérons comme prioritaire le franchissement de la Seine de façon à pouvoir initier une véritable politique multimodale intégrant toutes les dimensions déjà évoquées (stationnement, rabattement, transports en commun ...)

Par ailleurs nous nous interrogeons sur le devenir de la ligne J (Mantes /Paris Saint Lazare via Conflans Sainte-Honorine) et nous formulons l'indispensable nécessité de son renforcement.

L'association de préfiguration de la communauté d'agglomération entend être un interlocuteur actif et devra être associé de manière étroite aux futures démarches de concertation.